

# Le lien

JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LESTIOU



## LESTIOU, C'EST DE LA DYNAMIQUE

ÉDITO .....	3
UN AN DÉJÀ .....	4
LE LIEN .....	8
LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX .....	10
LA PAROLE EST À BLANCHE GODIN .....	12
LESTIOU SOLIDAIRE .....	14

# INFOS PRATIQUES

## Mairie de Lestiou

02 54 81 06 24  
mairie@lestiou.fr  
www.lestiou.fr

## Accueil

Lundi 16h-19h  
Mardi et jeudi 9h-12h  
1<sup>er</sup> samedi du mois 10h-12h

## Ramassage des poubelles jaunes

Tous les vendredis après-midi  
des semaines impaires

## Balayeuse municipale

Chaque mercredi  
des semaines impaires

## SIEOM – ordures ménagères

02 54 81 41 38  
www.sieom-mer.fr

## Val d'eau – réseau de distribution d'eau potable

02 54 81 40 84  
06 88 84 05 30 (urgence)

## Déchetterie de la CCBVL

Route de Talcy, à Mer  
(près du karting)

*En été (du 01/04 au 31/10)*

Lundi, mercredi, jeudi  
et vendredi 14h-17h30  
Samedi 9h-12h, 14h-18h

*En hiver (du 01/11 au 31/03)*

Lundi, mercredi  
et vendredi 14h-17h  
Samedi 9h-12h, 14h-17h

## Appel d'urgence 112

Samu 15  
Police-secours 17  
Sapeurs-pompiers 18

# AGENDA

## Mini marché

Tous les jeudis  
8h-11h30  
Place de la Mairie

## Marché gourmand de printemps

Samedi 8 mai, à partir de 14h  
Au cœur du village

## Service des courses

Le service des courses est  
toujours assuré, renseignez-vous  
en mairie.

## Fête de Pâques

La traditionnelle chasse aux  
œufs est annulée.

## Éco-pâturage

Samedi 10 avril, à partir de 11h  
Arrivée des moutons :  
rendez-vous au lavoir de l'église

**En raison de la crise sanitaire  
liée à la Covid-19, toutes les  
manifestations prévues sont  
susceptibles d'être annulées.**

## Directeur de la publication

David Albaret

## Coordination

Manu Rodriguez  
Sabrina Guénard

## Textes et photos

Axel Perez

## Conception graphique

Axel Perez – Pleine Ouverture

## Coordination graphique

Yanni Panajotopoulos

## Corrections

Éléonore Siboni

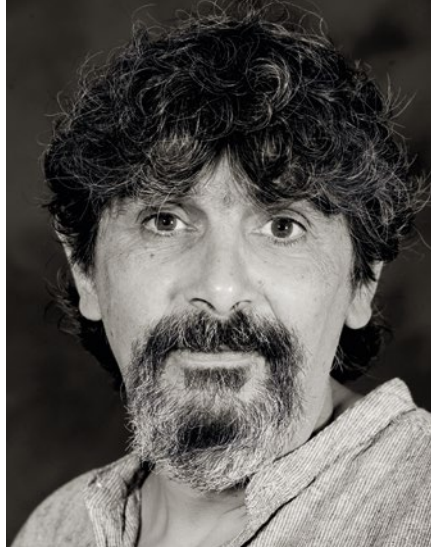
*Imprimé en 200 exemplaires*

Chères Gobionnes, chers Gobions,

Il y a un peu plus d'an, nous étions deux listes de onze candidats à nous présenter aux élections municipales avec, au minimum, deux points communs : l'envie de nous impliquer dans la vie gobionne et l'amour de Lestiou. Ce dernier point étant essentiel pour l'harmonie du village. À l'échelle de la planète, nous sommes poussière, à l'échelle du pays, un grain de sable, à l'échelle d'une ville, un petit quartier composé de personnalités et de sensibilités différentes. Vivant dans ce même lieu, nous aspirons toutes et tous à la même tranquillité, à la même sérénité et à un seul et même objectif : l'intérêt général. Servons-nous de ce socle commun pour avancer ensemble.

Le conseil que vous avez élu à l'aube du premier confinement n'a qu'un seul but, œuvrer sans distinction pour chacun et chacune d'entre vous. Je suis en charge, avec les membres de la commission Vie associative et citoyenne, de la mise en place des moyens techniques, de l'organisation des festivités et de la relation avec les associations. Malgré ces temps difficiles, les associations continuent tant bien que mal à fonctionner, avec leurs bénévoles qui tentent d'assurer les permanences. Saluons de nouveau *L'Élan* qui, avec son nouveau bureau, insuffle toujours plus de culture au sein du village.

Concernant la commission Communication, nous tentons de vous informer chaque mois des diverses avancées, des différentes décisions et des nouveaux projets en cours pour un mieux-vivre à Lestiou. Notre prochain défi sera l'organisation du



marché gourmand de printemps, qui devrait se tenir le 8 mai prochain si les conditions sanitaires le permettent, bien sûr. Nous distribuerons à cette occasion et gratuitement des fleurs aux habitants qui se seront inscrits au préalable à la mairie.

À ce propos, je profite de cet éditto pour insister sur l'importance des bénévoles sans qui rien ne serait possible. Si vous désirez faire partie de cette aventure gobionne, faites-vous connaître, nous serons ravis de vous rencontrer. Je remercie David Albaret de m'avoir laissé sa tribune mensuelle pour cet exercice difficile, vous le retrouverez le mois prochain. Comme vous et malgré les dernières mesures annoncées pour endiguer la troisième vague, il me tarde de sentir le printemps s'installer, les rayons du soleil nous réchauffer, l'odeur des fleurs et des barbecues nous embaumer, signes, je l'espère, de jours meilleurs et d'une convivialité retrouvée.

**Manuel Rodriguez**  
2<sup>e</sup> adjoint au maire



## UN AN DÉJÀ

*Voilà presque un an jour pour jour que David Albaret et son équipe municipale, étaient élus à la mairie de Lestiu. L'occasion de faire un petit bilan global de cette première année écoulée et de lister l'ensemble des tâches accomplies. Les paroles s'envolent, les écrits restent, dit-on, dont acte.*



### PÔLE SERVICES GÉNÉRAUX

- Gestion des dossiers de la précédente municipalité
- Changement à titre gracieux du mobilier de la mairie
- Mise en concurrence des contrats et des prestataires extérieurs
- Refonte globale de la communication : création du *Lien* et refonte du site internet
- Adhésion à *Panneau-Pocket* pour l'information communale
- Implication des élus et du maire à la CCBVL et l'AMRF41
- Formation des élus

### PÔLE SERVICES TECHNIQUES

- Restructuration des services communaux : atelier et mairie
- Réfection et acquisition du matériel des agents communaux
- Mise en place de signalétiques et de banderoles pour une attractivité patrimoniale, touristique et économique du village
- Rénovation et isolation de logements communaux
- Réfection partielle de la voirie



## PÔLE SERVICES À LA POPULATION

- Mise en place du mini marché du jeudi matin
- Premier forum des associations Avaray-Lestiu
- Instauration du service des courses
- Création du *P'tit Bus gobion*
- Soutien aux associations
- Campagne de vaccination des plus de 75 ans
- Campagne de stérilisation des félins du village en partenariat avec la SACPA
- Demande d'arrêté de reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle liée à la sécheresse
- Organisation du marché gourmand de Noël
- Mise en place de la fibre et accompagnement des usagers
- Valorisation des talents et des acteurs qui font vivre et valorisent le village
- Soutien à l'opération *Les Mains tendues* et collecte des *boîtes de Noël*
- Installation d'un défibrillateur au cœur du village
- Projet d'éco-pâturage et mise en place de trois zones de pâture
- Installation d'une borne wifi gratuite au cœur du village
- Implantation de nouveaux jeux et de tables de pique-nique sur les espaces verts de la commune
- Gestion des incivilités
- Implantation d'un nichoir à chouettes effraies et remplacement des nids d'hirondelles détruits
- Campagne de destruction des nids de frelons asiatiques
- Distribution de masques pour les élèves de primaire, les collégiens et les lycéens





# CATASTROPHE NATURELLE SÉCHERESSE 2019, ÉPILOGUE

La municipalité avait demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune au titre de la sécheresse de 2019. Malheureusement, l'état de catastrophe naturelle n'a pas été reconnu par l'arrêté interministériel du 15 décembre 2020, paru au Journal officiel du 23 décembre 2020. Ne baissions pas les bras face au réchauffement climatique et ses conséquences. Une nouvelle demande a été faite le 31 janvier 2021, la municipalité ayant désormais pris conscience de cette catastrophe pour nos habitations. Comme nous vous l'indiquions dans le n°4 du *Lien*, nous vous invitons une nouvelle fois à déposer vos dossiers en mairie impérativement avant le 31 décembre 2021. Nous restons mobilisés et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **02 54 81 06 24**. Je compte sur vous, à l'échelle de la commune, pour continuer à protéger notre planète et ainsi, éviter de futurs désagréments.

Lot n° 82-600 du 13 juillet 1962  
Région :                                          

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
DEMANDE COMMUNALE DE RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE  
CATASTROPHE NATURELLE

Localisation du phénomène  
Commune : L114 LESTOU  
Département : L41 LOIR-ET-CHER  
Arrondissement : BLOIS

Date et heure du phénomène  
Du : 01 Janvier 2021 au : 31 Decembre 2020

Identification du phénomène  
A. Inondations  
A1 - Inondation par débordement d'un cours d'eau .....   
préciser le ou les cours d'eau concernés : .....  
du : ..... de l'ordre de : .....  
A2 - Inondation par ruissellement et coulée de boue associée .....   
A3 - Inondation par remontée de nappe phréatique .....   
B. Crue torrentielle .....   
C. Phénomènes liés à l'action de la mer (submersion marine et érosion marine) .....   
D. Mouvements de terrain .....   
E. Sécheresse/déshydratation des sols .....   
F. Séisme .....   
G. Vent cyclonique .....   
H. Avalanche .....

Mesures de prévention existantes et envisagées  
(Préciser les mesures prises en complément de la PDU, PPR, PPI, ou autre de votre commune.)

Nombre de bâtiments endommagés : .....  
6 (à notre connaissance)

Fait à LESTOU le : 31 January 2021  
LE MAIRE  
(après la connaissance)

## NOUVELLES AIRES DE JEUX ET DE PIQUE-NIQUE

Avec l'arrivée du printemps, vous avez vu fleurir les jonquilles du village, mais également de nouvelles infrastructures qui ont été installées dans la commune. Tout d'abord, des jeux pour les plus jeunes : tourniquet, jeux à bascule et sur ressort ont été posés par les agents techniques impasse de l'Orme, dans la cour de la bibliothèque et dans l'aire de jeux de l'ancienne école. Pour compléter ce premier dispositif, de nouvelles tables de pique-nique sont venues s'implanter à proximité du terrain de pétanque. De bons moments en perspective pour profiter pleinement des beaux jours.



# LA CITY CLEAN NOUVELLE BALAYEUSE

Une nouvelle balayeuse, baptisée *City Clean*, a remplacé l'ancienne achetée par la commune il y a plus de vingt ans. Faute de trouver les pièces détachées pour la réparer, la municipalité a fait le choix, lors du conseil municipal du 10 décembre 2020, d'investir dans une nouvelle machine plutôt que de continuer la sous-traitance. Le service de balayage intercommunal représentait un coût annuel d'environ 5 000€. Le conseil s'est posé la question de ce nouvel investissement, qui sera rentable à moyen terme, selon David Albaret. Cette balayeuse aspiratrice à eau est entrée en service le mercredi 10 mars. Elle servira la commune le mercredi des semaines impaires. Afin de faciliter le travail des agents techniques, merci de penser à libérer la voirie des voitures.



# AVEC DAVID ALBARET, LESTIOU « DÉMÉNAGE »

À force de se démener pour notre commune, David Albaret se fait remarquer. La politique dynamique qu'il a insufflée pour Lestiou montre l'exemple et suscite la curiosité. Vous pouvez retrouver l'entretien ci-contre sur [www.lanouvellerepublique.fr](http://www.lanouvellerepublique.fr) et sur [www.lestiou.fr](http://www.lestiou.fr). Il y reprend les grandes lignes de l'interview qu'il nous a accordée (cf. *Le Lien* n° 6) ainsi que ses projets et ses ambitions pour 2021, le nouvel éclairage public, l'éco-pâturage, le marché gourmand de printemps, la Loire à vélo, etc. Il revient sur sa prise de fonction, ses ambitions pour les Gobions et Gobionnes et sur son envie de propulser Lestiou sur le devant de la scène.

lestiou

## Le maire David Albaret « déménage » !

Cela fait neuf mois que David Albaret est installé dans le fauteuil de maire de Lestiou, imaginant un nouveau fonctionnement en version accélérée au service des 220 habitants.

Le premier des Gobions n'a pas tardé avec méthode à mettre en mouvement un nouvel esprit de gestion et imprimer son rythme. « J'ai d'abord observé la vie communale dans sa gestion, le mode de travail des salariés et fait un diagnostic des bâtiments. » Nécessaire car l'homme avait certes une volonté farouche pour l'intérêt public mais n'avait jamais siégé en tant que conseiller.

Une fois ses marques prises, le maire a restructuré les services municipaux et donné des moyens supplémentaires aux agents pour faciliter leurs missions pour gagner en efficacité. « On a revu tout l'informatique, la téléphonie, réaménagé l'atelier technique, la mairie et sous sommes dans la renégociation des contrats afin de déloger des marges de manœuvres. » Mise de rien, la commune a gagné près de 35 k€ qui ont été réinvestis



L'équipe municipale, menée par David Albaret, s'est aussi formée à la « chose » politique, dans l'achat d'une balayeuse pour 27 k€.

### Attirer les touristes à vélo en haut !

Au type des travaux, deux appartements communaux (sur 500) sont en rénovation, notamment sur le plan énergétique pour 40 k€, et les autres sont programmés pour 2022. La refonte de l'éclairage public est prévue cette année pour environ 75 k€ (caudal en cours). Des subventions sont attendues pour ces réalisations.

coûd va pousser au printemps ad sur les plantations. Alors faire c'est bien, faire savoir c'est mieux ! Aussi, un petit livre, bien nommé *Le Lien*, débarque dans les boîtes aux lettres tous les mois. Conçu et rédigé (portraits, interviews, actualités...) par un graphiste professionnel, l'édition a de l'allure. Pour l'information pratique, le site Internet nouvelle version est consultable. Autre service lors du confinement : un allié jusqu'en octobre, un minibus fera collaboration avec l'école) comment des personnes âgées notamment faire leurs courses. Désormais, ces dernières remettent leur liste le lundi et un volontaire se rend au supermarché le faire !

L'équipe municipale met du rythme qui pourrait accélérer avec l'arrivée de la fibre le 11 mars pour 147 livres. Et même temps à Lestiou avec l'imposant voisin d'en face (centrale), on se ménage pas d'énergie...

Car... MR - Alain Amiot  
[www.lestiou.fr](http://www.lestiou.fr)  
Photo prise sur l'équipe Pannoeuf/Fuckert.



# LE LIEN DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS

La ressource en eau est devenue un enjeu mondial face au changement climatique et aux menaces qui pèsent sur sa qualité. En étroite relation avec la communauté de communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), notre municipalité, tout comme Tavers ou Beaugency, est concernée par cet enjeu. L'occasion de refaire une mise à niveau.





Les cours d'eau et leurs berges font régulièrement l'objet d'un suivi et d'actions de restauration pour optimiser leur potentiel écologique. Au-delà de la préservation de la ressource, le risque d'inondation reste un enjeu prioritaire pour tous. Par leur fonctionnement naturel préservé, les milieux aquatiques permettent de prévenir ce risque. Restaurer et gérer la faune et la flore aquatiques ou leurs ouvrages permet de retrouver des zones d'expansion de crues sur les zones où il n'existe pas d'enjeux humains, immobiliers et économiques.

Le Lien est un cours d'eau dit non domanial qui relève du domaine privatif. Toutefois, le caractère privé du lit et des berges ne signifie pas que chaque riverain peut en faire ce qu'il veut. Les droits et obligations des riverains relèvent de plusieurs régimes réglementés par le code de l'environnement, par le code civil ainsi que par le code rural et de la pêche maritime.

### À QUI APPARTIENT LE LIEN ?

Le riverain est propriétaire de la berge et du lit du cours d'eau jusqu'à sa moitié. L'eau et les poissons qui circulent dans le cours d'eau font partie du bien commun de la nation. La circulation sur l'eau est libre pour tous dans le respect des propriétés privées, aux risques et périls de l'utilisateur.

### LES DROITS

Dans la partie du cours d'eau qui lui appartient, le propriétaire riverain a le droit :

- d'utiliser l'eau pour son usage domestique (arrosage du potager) en respectant les arrêtés préfectoraux de sécheresse en vigueur,
- d'aménager sa partie de cours d'eau, après avis de l'administration (une déclaration ou autorisation préalable est parfois nécessaire),
- de pêcher sur sa propriété, sous réserve d'être en possession d'une carte de pêche.

### LES DEVOIRS

Le riverain doit assurer l'entretien courant de la partie de cours d'eau qui le concerne, nécessaire au maintien de la vie aquatique et à la sécurité publique.

Concernant la protection de la faune aquatique et piscicole, il est interdit de rejeter ses eaux usées, des produits polluants, d'introduire des espèces invasives ou des poissons non représentés.

Concernant les arbres et la végétation, il est possible pour le propriétaire de retirer les arbres en travers du Lien, morts sur pied ou dangereusement penchés, ainsi que des peupliers en mauvais état sanitaire avant leur chute complète sur la parcelle.

C'est à chacun, à l'échelle de sa parcelle, de participer à la reconquête écologique de la rivière. Pour toute question relative à votre parcelle et pour un entretien équilibré et respectueux de l'environnement, il est vivement conseillé de vous rapprocher du technicien de rivière **Élie Musqui, joignable au 06 18 41 58 27 ou au 02 38 44 59 35.** ■



# TOUT COMPRENDRE DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

***Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, d'aménagement ou de rénovation? Cet article a pour objectif de faire connaître vos droits à construire et d'éviter ainsi tout risque de contentieux avec les pouvoirs publics, mais aussi avec vos voisins qui se montreront beaucoup plus compréhensifs si vos travaux sont préparés et réalisés dans les règles de l'art.***

Il est nécessaire de réaliser des démarches administratives auprès de votre mairie afin d'obtenir une autorisation. Nous allons ici nous intéresser aux déclarations préalables, qui constituent la majorité des demandes. Sachez qu'il peut se passer du temps entre le dépôt de votre dossier en mairie et l'obtention d'une autorisation (environ un mois). Le dossier de déclaration préalable de travaux (DP) est composé de deux parties :

- une partie administrative récapitulant les informations sous forme d'un Cerfa (n° 13703\*06),
- une partie graphique dont l'objectif est de présenter avec des plans la représentation de votre projet dans son environnement.

**Pensez que l'instructeur ne connaît pas votre projet et qu'il aura besoin d'un maximum de renseignements pour parfaitement le comprendre.** Vous pouvez récupérer le dossier à compléter à la mairie, ou le compléter en ligne à l'adresse ci-dessous :  
**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028>**

## Les sept étapes clés

1. Déposez votre dossier à la mairie et récupérez un récépissé de dépôt.
2. Étude du dossier par un instructeur (compter environ 1 mois).
3. Possibilité de demande de pièces complémentaires par l'instructeur. Celle-ci renouvelle le délai d'un mois après transmission des pièces demandées.
4. Avis de l'instructeur avec trois possibilités : autorisation, refus, pas de réponse (qui correspond à un accord tacite).
5. Affichage de l'autorisation pendant deux mois avant de débiter les travaux.
6. Déclarer l'ouverture de chantier via un simple formulaire pour indiquer la date de début des travaux.
7. Rédiger la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) dans les trente jours suivant l'achèvement des travaux.

# BIEN RÉDIGER SA DÉCLARATION PRÉALABLE

Pour rédiger votre DP, que vous soyez accompagné par un professionnel ou non, il faudra télécharger un relevé cadastral sur [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr), récupérer le PLU de la commune et prendre des photos de votre terrain à l'état existant pour illustrer votre projet. Mais aussi prendre des photos de l'environnement du projet, connaître votre surface de plancher, votre surface habitable et la surface de votre terrain avant travaux. Puis connaître les dimensions exactes du futur projet (extension, surélévation, installation d'une cabane de jardin, changement de fenêtre, etc.). **Vous recevrez alors un dernier formulaire à compléter (H1 ou H2) à transmettre au service des impôts pour mettre à jour votre taxe d'habitation et votre taxe foncière.** Vous pouvez retirer les documents à la mairie. En cas de difficulté, n'hésitez pas à consulter notre site [www.lesiou.fr](http://www.lesiou.fr). ■



**Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**

cadre réservé à la mairie du lieu du projet

cerfa N° 13703\*06

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE CHARGÉ DE L'URBANISME

Formulaire à utiliser si :

- Vous réalisez des travaux sur une maison individuelle (extension, modification de l'aspect extérieur, ravalement de façade...)
- Vous construisez une annexe à votre habitation (piscine, abri de jardin, garage...)
- Vous édifiez une clôture.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition valable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir de la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

Madame  Monsieur

Prénom :





# LA PAROLE EST À BLANCHE GODIN

**La vaccination est aujourd'hui le sujet qui préoccupe un bon nombre d'entre vous. Comment réussir à avoir un rendez-vous? Où dois-je me rendre? Autant de questions et de démarches souvent fastidieuses à faire, sauf si on a la chance d'avoir une équipe municipale prête à tout pour faciliter la vie de ses administrés.**

Il est environ quinze heures lorsque je sonne à la porte de Blanche Godin, bientôt quatre-vingt-treize printemps et toujours ravie d'apporter sa contribution. Le rendez-vous a été pris la veille afin qu'elle partage son expérience et son point de vue sur la vaccination. À peine installée autour de la table du salon, je la vois fouiller ses poches pour en sortir un bout de papier. Je lui demande comment elle va, désireux de ne pas entrer trop vite dans le vif du sujet... *Je vais très bien*, me répond-elle du tac au tac. *Tiens, je t'ai sorti le nom du vaccin, c'est Zer, je l'ai écrit car j'arrive pas à le retenir ce nom-là...* Je lui souffle Pfizer. *Oui, c'est ça, lzer!* Je lui demande alors ce qu'elle pense de cette campagne de vaccination. *Écoute, me dit-elle, moi dès le départ, j'étais pour le vaccin, tout de suite... Certains de mes enfants, qui habitent loin de chez moi et que je ne vois pas souvent m'ont encouragée à le faire. Je pense que c'est quand même... mieux*, dit-elle après une légère hésitation. *On a moins de risque me semble-t-il, de... hein!?* Elle ne finira pas sa phrase, comme pour conjurer le mauvais sort. Elle me dit se sentir plus rassurée et regrette juste que certains ou



certaines de ses amies soient moins enthousiastes. *Ils me disent qu'ils attendent encore un peu, ou qu'ils attendent de voir leur docteur, ceci, cela...* Moi je dis qu'il faut le faire! En plus, la municipalité se met en quatre pour pouvoir faire vacciner les siens... *J'étais tellement pour que je m'y suis prise longtemps à l'avance. Ma petite-fille Julia, qui travaille en Ehpad, s'est rendu compte des difficultés à trouver des vaccins et à obtenir un rendez-vous. Elle m'a inscrite sur une liste de Herbault, à 50 km d'ici, et comme il fallait que je revienne, j'ai donc fait 100 km pour me faire vacciner. Le 11 février, j'ai reçu la première injection, le 2 mars la seconde. Moi maintenant, je suis tranquille et contente, et pour fêter ça, j'ai déjeuné avec Julia.*



J'apprends qu'elle n'a pas eu d'effet secondaire, je lui demande si ça n'a pas été douloureux. Pfff, penses-tu, une prise de sang te fait plus mal et puis, tu sais, ils te montrent ça à la télé, ils devraient arrêter un petit peu avec leurs grandes aiguilles, je pense que ça, ça fait peur aux gens, que ça impressionne un petit peu, mais c'est rien du tout! Il ne faut pas attendre, c'est là et il faut le faire. Je lui demande si le choix du vaccin aurait pu influencer sur sa démarche. Mais non, pas du tout, que ce soit l'un ou l'autre, même celui dont on parle en ce moment, je l'aurais fait quand même. J'ai pris celui qu'on m'a donné, je n'ai pas eu à choisir. Mais j'ai eu la chance de pouvoir le faire, alors je l'ai fait, et je referais tout pareil. Je lui demande quel regard elle porte aujourd'hui sur cette crise. Maintenant qu'il y a le vaccin, je suis plus optimiste, je me dis que les choses devraient aller en s'arrangeant. Mais il faut se rendre compte que nous sommes quand même privés de beaucoup de choses, de nos libertés. Je suis une personne active, avant, quatre à cinq fois par semaine, j'allais passer l'après-midi, dans les clubs de belote, aujourd'hui je ne fais plus rien. Je ne vois plus personne, enfin un peu les gens du village et le jeudi au marché. Mes deux fils, cela fait depuis août que je ne les ai pas vus et ça, ça me manque beaucoup. Ils vont prochainement se faire vacciner à leur tour, j'espère que nous nous reverrons vite. Je ne veux pas me plaindre de trop, j'ai mes filles et ma petite-fille qui passent régulièrement. Heureusement qu'elles sont là et rien que pour ça, je ne veux pas me plaindre. J'ai de la chance, ce n'est pas le cas de tout le monde! À suivre. ■

Texte et Photos  
Axel Perez © 2021



## PETITE PIQÛRE DE RAPPEL

Le lancement de la campagne de vaccination pour les personnes de plus de 75 ans ainsi que les personnes à risque a débuté le 18 janvier 2021. Nous avons rapidement pris conscience des difficultés rencontrées : trouver un centre de vaccination proche du domicile, car certains ne conduisent pas, ou prendre un rendez-vous avec un numéro de plateforme car les sites Doctolib, Allodocteur, ou Docavenue furent rapidement saturés. Il nous a semblé important de venir en aide aux Gobions désireux d'être soutenus. À ce propos, la mairie a envoyé un courrier le 28 janvier. Les retours ont montré que la majorité n'était toujours pas vaccinée et sans rendez-vous. La municipalité a donc pris les devants et s'est dirigée vers le centre de vaccination de Beaugency, en leur transmettant une demande de vaccination pour les personnes souhaitant l'être. Leur réponse fut positive en nous proposant des rendez-vous le 5 mars. À ce jour, une vingtaine de personnes ont reçu la première injection, grâce à la réactivité de la secrétaire et des conseillers municipaux chargés du transport des volontaires. En ce qui concerne les personnes qui ne sont toujours pas vaccinées, et qui désirent l'être, nous vous invitons à vous faire connaître. Nous sommes aujourd'hui dans l'attente de nouveaux créneaux et nous ne manquerons pas d'être réactifs le moment venu. Nous remercions le centre de vaccination de Beaugency ainsi que tous ceux qui le composent, pour leur écoute et leur efficacité.

## LES MONSTRES DE LESTIOU LE LUNDI 26 AVRIL À PARTIR DE 9H

Nous effectuerons le ramassage des encombrants **le 26 avril à partir de 9h**. Afin de nous faciliter l'enlèvement et le dépôt en déchetterie, **nous vous demandons de bien trier vos déchets préalablement comme suit** : le bois, les métaux, l'ameublement, les appareils électriques.

### Attention

Ne seront pas ramassés les pneus, peintures, huiles et tout autre produit chimique, ainsi que les gravats et les déchets verts. Merci de votre compréhension.



# NOS JOIES, NOS PEINÉS



## NAISSANCE

**Ernest Hiault**

est né le 18 mars 2021.

## PACS

**Serge Lemaire et Marine Filié**

se sont pacés le 08 mars 2021.

## LE 8 MAI, DITES-LE AVEC DES FLEURS

Chacun et chacune d'entre nous gardera de cette « drôle » de période un enseignement, une réflexion, un souvenir, un état ou un manque lié à cette crise sanitaire. Pour ma part, je retiendrai le besoin vital d'échange et de partage, de liberté et de sourires toujours cachés aujourd'hui par nos masques. C'est dans ces moments-là que chaque initiative constructive ou festive devient une bulle d'oxygène salvatrice. Malgré les incertitudes qui régissent ce monde, nous vous invitons le **samedi 8 mai** à partager un moment ensemble. Nous tenterons avec toute notre envie et notre imagination, d'entendre une fanfare dans les rues de Lestiou, de voir des jongleurs, de chanter au rythme d'un accordéon ou d'un orgue de barbarie. Nous pourrions imaginer goûter de bons produits, boire de bons vins, nous laisserons le soleil réchauffer nos cœurs et nous laisserons agir le pouvoir et la magie des fleurs. ■



À l'occasion du marché gourmand de printemps, une distribution de fleurs sera offerte aux Gobion-nes, pour redonner des couleurs à nos rues. Pour en bénéficier, rien de plus simple : retournez ou déposez ce coupon à la mairie **avant le mardi 4 mai**. Vos élus se feront un plaisir de vous remettre ces fleurs le samedi 8 mai, à partir de 14h sur le marché.

Nom ..... Prénom .....

Adresse.....



# *En avril, tiens le fil*

Rendez-vous en mai pour le prochain numéro.